

Mesurer l'évolution des salaires

Secteur privé et fonction publique, structure constante et RMPP, IPC et IPCH

François Geerolf

2026-09-30

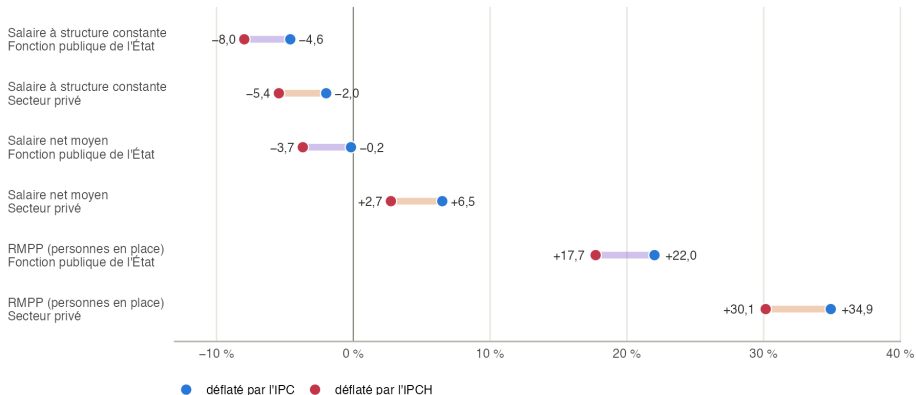
Section 1

Introduction

Une question, douze réponses

Évolution cumulée du salaire net en euros constants, 2008-2023

Selon l'indicateur, le secteur et l'indice de prix



Sources : Insee Première ; DGAFF ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH).

FPE : structure constante 2021-2023 estimée (DGAFF ; RMPP brute des fonctionnaires civils moins GVT positif).

Privé : structure constante 2022 et 2024 imputée (salaire moyen moins effet de structure moyen) ; RMPP 2020 imputée (structure constante plus effet de carrière moyen 2009-2019, 2,1 points).

Trois choix, de poids très inégal

- Entre 2008 et 2023, le salaire net en euros constants a augmenté de **34,9 %** ou baissé de **8,0 %**, selon :
 - ▶ l'**indicateur** : prix d'un poste, salaire moyen, ou paie des salariés restés en place ;
 - ▶ le **secteur** : privé ou fonction publique de l'État ;
 - ▶ l'**indice de prix** : IPC ou IPCH.
- **Indicateur** : entre structure constante et RMPP, **27 points** d'écart dans l'État, **37 points** dans le privé.
- **Secteur** : à poste donné, l'État perd plus que le privé.
- **Indice de prix** : **3 à 5 points** de moins avec l'IPCH, toujours dans le même sens.
- Ce document rassemble deux études, sur l'État (Geerolf 2026a) et sur le privé (Geerolf 2026b), avec les **mêmes conventions** de chaînage et les **deux mêmes déflateurs**.

Le plan

- ① **Les indicateurs et les déflateurs** : trois questions, deux identités, IPC ou IPCH.
- ② **Le prix d'un poste** dans les deux secteurs.
- ③ **Salaire moyen et RMPP.**
- ④ **Ce que publie l'Insee**, discussion et propositions.

Section 2

Indicateurs et déflateurs

Trois indicateurs, trois questions

Indicateur	Ce qu'il mesure	Question
Salaire à structure constante	Effectifs figés par groupes de postes	Combien vaut un poste ?
Salaire net moyen	Masse salariale / volume de travail	Combien coûte le salarié moyen ?
RMPP	Salariés présents deux années complètes, même employeur, même quotité	Combien gagne celui qui reste et avance ?

- **RMPP structure constante + effet de carrière.**
- **Salaire moyen RMPP + effet de noria** (entrants moins bien payés que les partants).
- L'avancement n'a pas vocation à compenser l'inflation : si tous les postes gardaient leur valeur réelle, la RMPP progresserait encore d'environ **2 points par an**. La **RMPP ne mesure pas le pouvoir d'achat**.

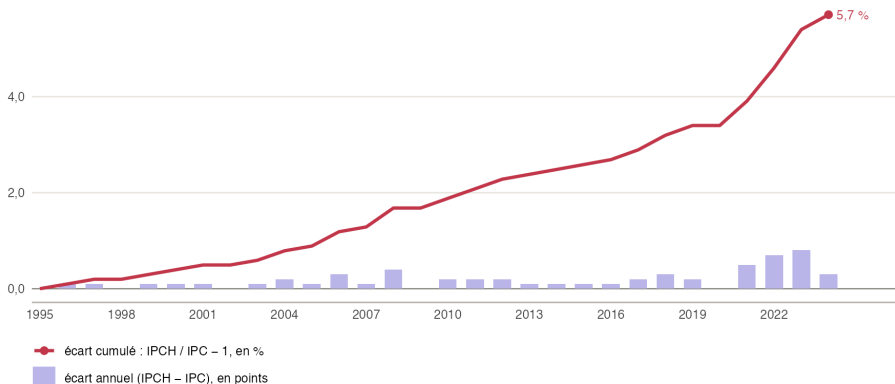
Ce que les groupes figent

- **État** : corps, grade et échelon. La structure constante est le salaire d'un poste à **ancienneté donnée** ; l'avancement d'échelon en est exclu.
- **Privé** : catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, temps complet ou partiel. Une promotion **à l'intérieur d'une catégorie** compte comme une hausse du prix du poste.
- La structure constante du privé est donc plutôt un **majorant** du salaire à poste donné (Geerolf 2026b).
- Une partie de l'écart entre secteurs tient à cette **différence de définition**.

IPC ou IPCH : un écart qui se cumule

IPCH et IPC : un écart qui se cumule

Moyennes annuelles ; écart cumulé depuis 1995



Sources : Insee, IPC ensemble des ménages, moyenne annuelle (celui des Insee Première) ; Eurostat, IPCH (prc_hicp_aind).

- L'IPCH retient les **prix nets** acquittés par les ménages, après remboursement (Geerolf 2024). L'écart annuel n'est **jamais négatif** : **3,4 points** de 1996 à 2019, **1,9 points** de 2021 à 2023, **5,7 %** en tout.

- **Sources** : Insee Première annuels sur les salaires des agents de l'État (n° 86 à 2100) et du privé (n° 85 à 2079), rapports annuels de la DGAFP.
- **Chaînage** des évolutions annuelles publiées, valeur du millésime de chaque publication.
- **IPCH** : évolutions reconverties en euros courants puis re-déflatées, à partir de 1996.
- **Quatre trous** dans les séries publiées :
 - ▶ État, structure constante **2021-2023** : RMPP brute des fonctionnaires civils moins GVT positif (DGAFP) ;
 - ▶ privé, structure constante **2022 et 2024** : salaire moyen moins effet de structure moyen ;
 - ▶ privé, RMPP **2020** : structure constante plus effet de carrière moyen 2009-2019 (2,1 points).
- Valeurs estimées : **cercles** sur les graphiques, *italique* dans les tableaux.

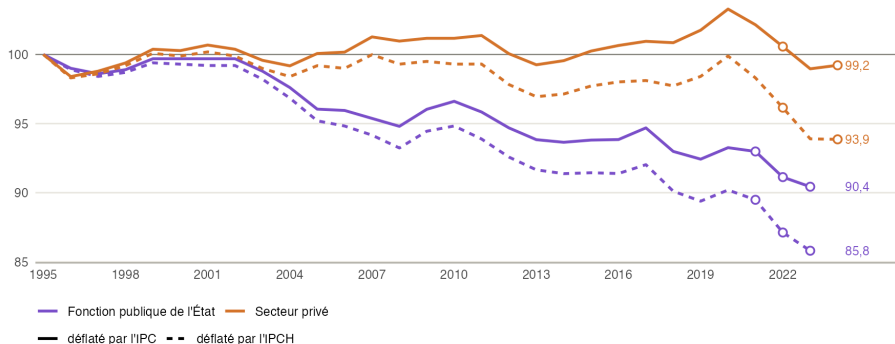
Section 3

Le prix d'un poste

Trente ans de salaire à structure constante

Salaire à structure constante : secteur privé et fonction publique de l'État

Salaire net en euros constants, indice base 100 en 1995



Sources : Insee Première sur les salaires des agents de l'État et du secteur privé (évolutions annuelles chaînées) ; DGAFP ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH).
Cercles : évolution estimée. FPE : structure constante 2021-2023 estimée (DGAFP ; RMPP brute des fonctionnaires civils moins GVT positif).
Privé : structure constante 2022 et 2024 imputée (salaire moyen moins effet de structure moyen) ; RMPP 2020 imputée (structure constante plus effet de carrière moyen 2009-2019, 2,1 points).

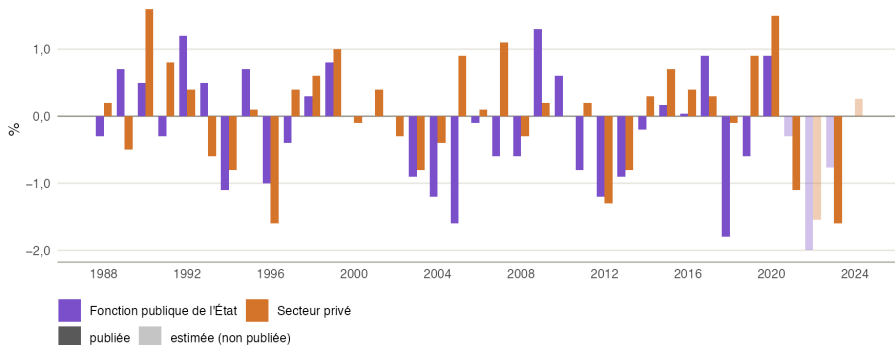
Un écart qui s'est creusé avant 2019

Période	État, IPC	État, IPCH	Privé, IPC	Privé, IPCH
1995 - 2008	-5,2	-6,8	1,0	-0,7
2008 - 2019	-2,5	-4,1	0,8	-0,9
2019 - 2023	-2,2	-4,0	-2,7	-4,6
1995 - 2023	-9,6	-14,2	-1,0	-6,1
2008 - 2023	-4,6	-8,0	-2,0	-5,4

- **1995-2008** : -5,2 % dans l'État, +1,0 % dans le privé (IPC). L'essentiel de l'écart, en particulier **2003-2005**.
- **2008-2019** : gel du point, l'écart s'élargit encore d'environ **trois points**.
- **2019-2023** : les deux secteurs perdent à **peu près autant**. La poussée d'inflation n'a épargné les postes d'aucun des deux.

Année après année

Salaire net à structure constante : évolutions annuelles
En %, euros constants (déflateur : IPC)



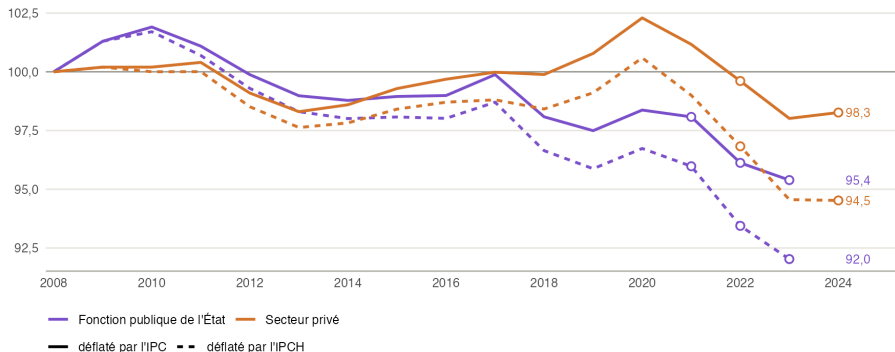
Sources : Insee Première ; DGAFP. Barres claires : évolutions non publiées par l'Insee, estimées.
FPE : structure constante 2021-2023 estimée (DGAFP ; RMPP brute des fonctionnaires civils moins GVT positif).
Privé : structure constante 2022 et 2024 imputée (salaire moyen moins effet de structure moyen) ; RMPP 2020 imputée (structure constante plus effet de carrière moyen 2009-2019, 2,1 points).

- **État** : suit le **point d'indice** et les grilles (baisse en 2003-2005, 2011-2013, 2018). **Privé** : suit la **conjoncture** et l'inflation. Corrélation : **0,46**.

Depuis 2008

Salaire à structure constante : secteur privé et fonction publique de l'État

Salaire net en euros constants, indice base 100 en 2008



Sources : Insee Première sur les salaires des agents de l'État et du secteur privé (évolutions annuelles chaînées) ; DGAFF ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH).
Cercles : évolution estimée, FPE : structure constante 2021-2023 estimée (DGAFF ; RMPP brute des fonctionnaires civils moins GVT positif).
Privé : structure constante 2022 et 2024 imputée (salaire moyen moins effet de structure moyen) ; RMPP 2020 imputée (structure constante plus effet de carrière moyen 2009-2019, 2,1 points).

- 2008-2023 : **−4,6 %** (État) et **−2,0 %** (privé) avec l'IPC ; **−8,0 %** et **−5,4 %** avec l'IPCH.

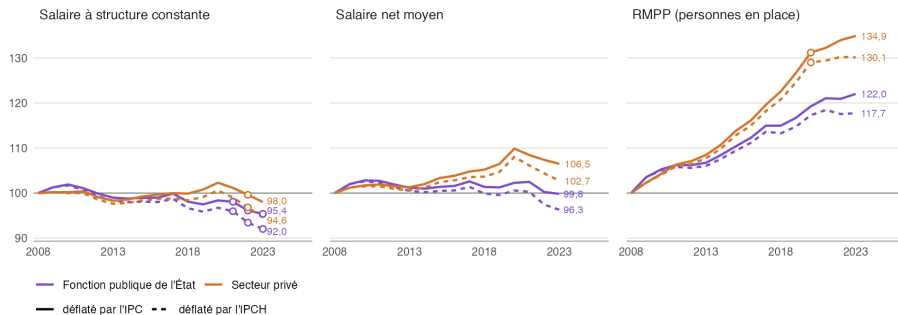
Section 4

Salaire moyen et RMPP

Trois indicateurs côte à côte

Trois indicateurs, deux secteurs, deux indices de prix

Salaire net en euros constants, indice base 100 en 2008



Sources : Insee Première ; DGAFF ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH). Cercles : évolution estimée.
FPE : structure constante 2021-2023 estimée (DGAFF : RMPP brute des fonctionnaires civils moins GVT positif).
Privé : structure constante 2022 et 2024 imputée (salaire moyen moins effet de structure moyen) ; RMPP 2020 imputée (structure constante plus effet de carrière moyen 2009-2019, 2,1 points).

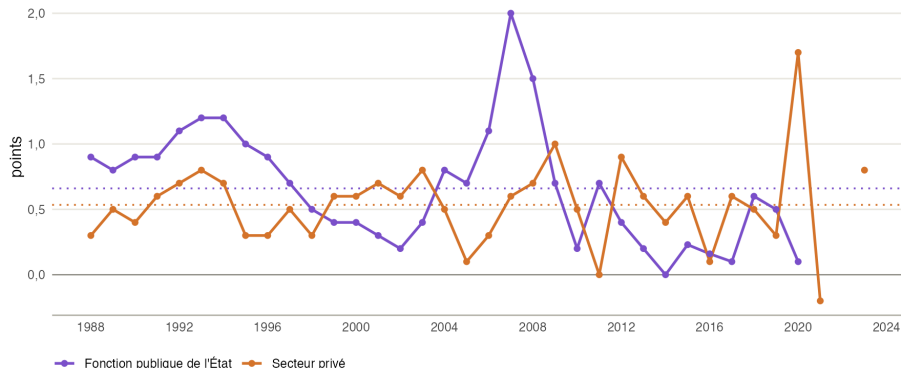
Le même salarié, des postes qui se dévalorisent

- **Structure constante** : baisse dans les deux secteurs.
- **Salaire moyen** : à peu près stable dans l'État avec l'IPC ($-0,2\%$), en baisse avec l'IPCH ($-3,7\%$) ; en hausse dans le privé ($+6,5\%$ et $+2,7\%$).
- **RMPP** : **+22,0 %** dans l'État, **+34,9 %** dans le privé (IPC).
- La RMPP cumulée décrit un salarié **resté quinze ans** chez le même employeur, avec **tous ses avancements** : il a changé de poste plusieurs fois, et chacun de ces postes s'est dévalorisé.
- Pour la Cour des comptes, la RMPP est « plus pertinente que la rémunération moyenne pour apprécier l'évolution à moyen et long terme du pouvoir d'achat des agents publics » (Cour des Comptes 2026). Elle n'a été négative **qu'une fois** dans l'État (2022), **jamais** dans le privé.

L'effet de structure

Effet de structure : salaire moyen moins structure constante

En points de %, années où la structure constante est publiée ; pointillés : moyenne



Sources : Insee Première sur les salaires des agents de l'État (1988-2020) et du secteur privé (1988-2023).
2006-2008 (État) : transferts d'agents aux collectivités ; 2020-2021 (privé) : crise sanitaire.

- En moyenne **0,7 point** par an dans l'État, **0,5 point** dans le privé : l'élévation de la qualification des emplois porte **toute la hausse** du salaire moyen depuis 1995.

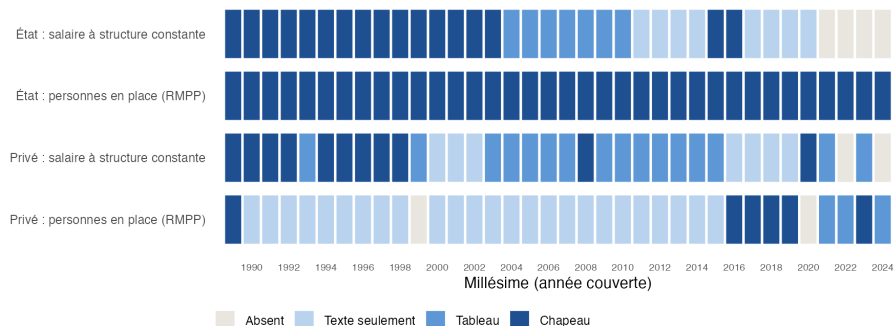
Section 5

Ce que publie l'Insee

La place des deux indicateurs

Place des deux indicateurs dans les Insee Première : État et secteur privé

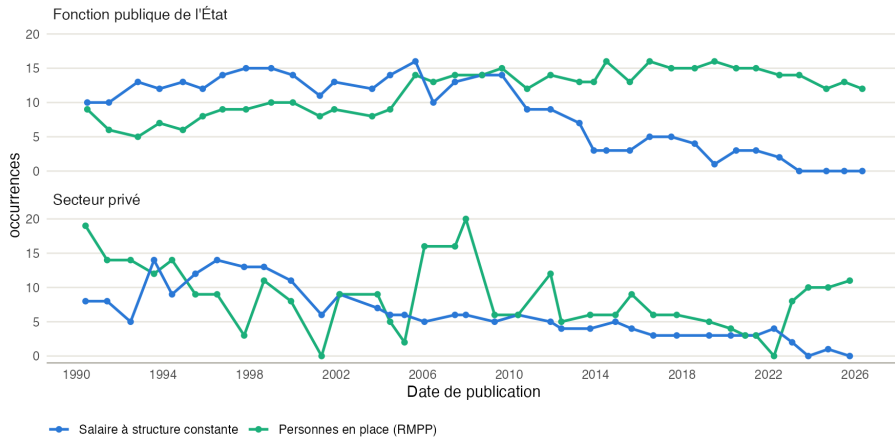
Niveau le plus visible où l'indicateur est chiffré, par millésime



Sources : Insee Première sur les salaires des agents de l'État, n° 86 (1990) à 2100 (2026), et du privé, n° 85 (1990) à 2079 (2025).
Chapeau : résumé en tête du numéro ; tableau : tableau principal ou de série ; texte seulement : chiffre dans le texte (ou tableau en ligne).

Le nombre de mentions

Nombre de mentions de chaque indicateur dans les Insee Première annuels



Sources : comptage sur le texte des Insee Première sur les salaires des agents de l'État, n° 86 (1990) à 2100 (2026), et du secteur privé, n° 85 (1990) à 2079 (2025), définitions et notes comprises.

Les années qui manquent

- **État** : plus aucune mention de la structure constante à partir du millésime **2021**, au moment où l'inflation fait baisser les salaires réels.
- **Privé** : pas publiée pour **2022**, l'année du plus fort recul du salaire moyen depuis un quart de siècle, ni pour **2024**, l'année d'un élargissement du champ.
- De 2021 à 2024, sans estimation, il ne resterait que **deux évolutions publiées sur sept**.
- La **RMPP** a pris le chemin inverse : chapeau, tableau principal, sigle.

Section 6

Discussion

- **Valeurs estimées** : un demi-point d'erreur sur l'une d'elles déplace le cumul d'environ un demi-point. Les cumuls jusqu'en 2019 ne reposent que sur des chiffres publiés.
- **Ruptures** non corrigées par le chaînage : Siasp, équivalents temps plein, définition des groupes dans le privé (2019), champ du privé (2024).
- **Comparaison entre secteurs** biaisée dans un sens connu : la structure constante du privé inclut une partie de l'effet de carrière. L'écart réel est probablement plus faible sur les années où il se creuse, et la baisse récente du privé plutôt **sous-estimée**.
- **Champs** : agents civils de l'État d'un côté, salariés du privé et des entreprises publiques de l'autre ; ni la territoriale ni l'hospitalière.
- **Déflateur** : l'écart IPC / IPCH ne dépend ni du secteur ni de l'indicateur, mais il fait passer plusieurs séries d'une **quasi-stabilité à une baisse**.

Section 7

Conclusion

Points saillants

- Le choix de l'**indicateur** pèse le plus : la RMPP progresse parce qu'elle intègre l'avancement, quand le **prix d'un poste baisse**.
- À poste donné, depuis 1995 et jusqu'en 2023 : **10 à 14 %** de pouvoir d'achat en moins dans l'État, **1 à 6 %** dans le privé (IPC ou IPCH).
- Le **décrochage de l'État** est acquis pour l'essentiel **avant 2019** ; depuis, la baisse est **comparable** dans les deux secteurs.
- L'**IPCH** retransche **5,7 points** sur trente ans.

Ce qu'il faudrait publier

- ① Chaque année, dans les **deux** Insee Première, l'évolution du **salaire à structure constante**, avec ses **séries longues**.
- ② La **décomposition** de l'effet de structure : effet de carrière et effet de noria.
- ③ Une version **déflatée par l'IPCH** à côté de celle déflatée par l'IPC.

Ce sont des chiffres que l'Insee **sait produire**. Sans eux, le débat sur le pouvoir d'achat des salaires ne dispose que des mesures qui **ignorent le prix des postes**.

Bibliographie I

Cour des Comptes. 2026. « La masse salariale de la fonction publique : un enjeu majeur pour le redressement des finances publiques ». Les enjeux structurels pour la France. Cour des Comptes. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2026-09/20260921-note-structurelle-Masse-salariale_2.pdf.

Geerolf, François. 2024. « Inflation en France : IPC ou IPCH ? » HAL, hal-05502577. <https://hal.science/hal-05502577v1>.

Geerolf, François. 2026a. « Mesurer l'évolution des salaires dans la fonction publique : salaire moyen, salaire à structure constante, ou RMPP ? » fgeerolf.com. <https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-la-fonction-publique.html>.

Geerolf, François. 2026b. « Mesurer l'évolution des salaires dans le secteur privé : ce que les Insee Première publient, et ce qu'ils ne publient plus ». fgeerolf.com. <https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-le-secteur-prive.html>.